



AUPS

Commune adhérente depuis 2000

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

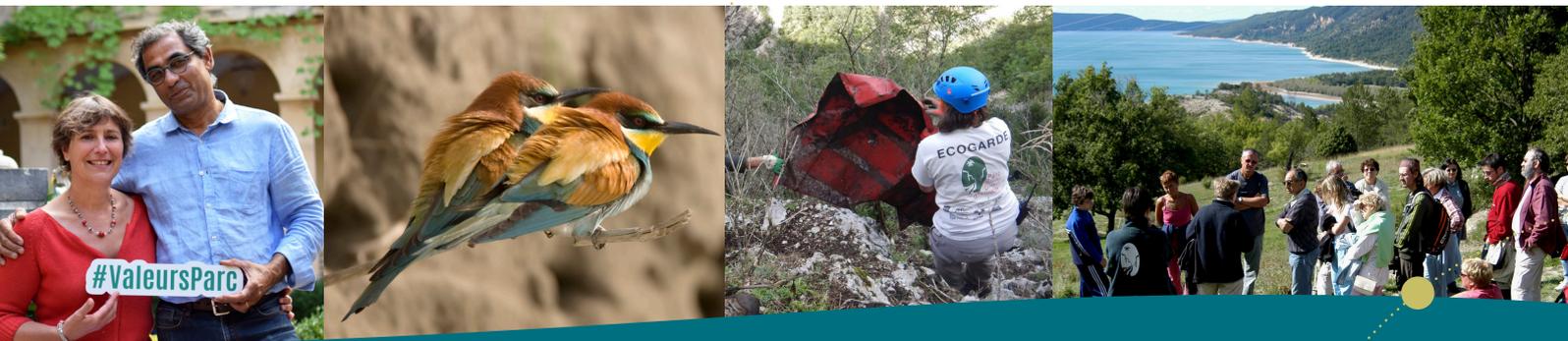
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, EAU, PATRIMOINES BÂTIS ET PAYSAGE

- Diagnostic de l'état de conservation (inventaires faune, flore, habitats) et préservation de la **zone humide** du Moulin Bas (déplacement du projet de station d'épuration).
- 112 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune, et 8 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant le poids public, un devant le monument de l'insurrection de 1851, un devant le canal des moulins.
- Organisation de **chantiers participatifs de restauration** du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration du **canal de Cresson**, du Sault et de la ville d'Aups.
- Echanges autour de la restauration du monument aux morts, de la tour de l'horloge et de la grande fontaine.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- *Courrier scientifique* : article sur les **apiers** d'Aups (Michel James).
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : conférences (Pierre Rabhi, Michel James sur les abeilles et les apiers, soirées sur la résistance, le pastoralisme, et la transition écologique) ; formation au jardinage biologique.
- Organisation du **Congrès national des Parcs naturels régionaux** (2012).
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire (3), le collège (30) et le centre de loisirs (3) sur l'environnement, l'eau, le patrimoine, la vie du territoire...
- Événement « **1851, un soulèvement pour la République** » (2011) : exposition, conférence, spectacle, soupe aux livres, balade – lecture ; publication d'un *courrier scientifique*.
- **Mescl'arts festival** à l'occasion du Congrès des Parcs (2012) avec un collectif d'associations culturelles (collectif accompagné par le Parc et comprenant les

associations le Plancher des chèvres, La Sauce, Les Boukans, Les Tranquilo).

- Accompagnement et soutien au développement du **café associatif**, projet porté par l'association le Plancher des chèvres.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de porteurs de projets agricoles dans des démarches de création d'activité et d'installation et élevage ovin, poules pondeuses et maraîchage dans le cadre du projet « **Espaces tests agricoles** » – Une installation en maraîchage BIO sur Aups.
- Accompagnement à la mise en place de la **Maison de la Truffe** de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre (définition du projet, recherche des financements, conseil et appui technique) et partenariat de mise en valeur (ex : opération Bercy-Village, Draguignan fête le Parc...).
- Participation au projet régional « Provence de la truffe ».
- Etude et mise en œuvre d'une **plateforme de formation professionnelle** pour les acteurs et habitants du Haut Var Verdon avec l'association de préfiguration de l'intercommunalité (aide à l'obtention de fonds LEADER) 2008-2012
- Transmission des **savoir-faire fruitiers** : vergers conservatoires de variétés anciennes d'intérêt local chez 3 agriculteurs volontaires (68 vergers créés sur le Parc).
- Élaboration d'un diagnostic agricole et pastoral en amont de l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- Note d'opportunité sur une chaudière bois-énergie (salle polyvalente et EHPAD) en 2015, en lien avec la COFOR 83.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2016/2018) : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de l'école, de la mairie, de la salle polyvalente (isolation murs, toiture, chauffage, remplacement ouvrants) et acquisition d'un véhicule utilitaire électrique ;
- Réalisation de **pré-diagnostic énergétiques** sur le l'office du tourisme et la crèche pour le compte de la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (2018).
- Mise à disposition d'un matériel de **visioconférence** (Maison de services publics, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon).

- Attribution de la **marque Valeurs Parc** : la Bastide de l'Estré (chambre d'hôte, gîte), le camping l'Oasis du Verdon ;
- Promotion de la **randonnée** : réalisation de deux fiches randonnée : le sentier des grottes et de la croix des pins, ainsi que le sentier de Notre-Dame de Liesse et de Saint-Priest, valorisées dans www.cheminsdesparcs.fr



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : participation aux réunions, transmission d'éléments de connaissance, émission d'un avis sur le projet arrêté de PLU.
- Appui à la construction de la **nouvelle station d'épuration** : mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune.
- Accompagnement du projet de centrale photovoltaïque au sol (démarche participative).
- **Audit des consommations en eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques).
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran: amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Création d'**outils pédagogiques** : fiches ressources, malles et espaces pédagogiques sur différents thèmes

(patrimoine bâti, pastoralisme, biodiversité, urbanisme...).

- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses **éditions** valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives: 9 courriers scientifiques, *l'Almanach du Verdon*, lettres d'informations du Parc (7) et lettre *Inf'Eau*, guides pratiques /rapports/synthèses d'étude (16), Cahiers de la biodiversité (6)
- **Outils numériques** : système d'information territorial, site Internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), le portail culturel Mescla, site interParcs www.cheminsdesparcs.fr, centre de ressources, vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour restauration du Colostre, site Internet pour valoriser les actions éducatives des Parcs.
- Relations médias : émissions hebdomadaires avec Radio Verdon et reportages avec Fréquence Mistral, communiqués de presse réguliers.
- Opération **écogardes** (depuis 2002): patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc: 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdUVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr